

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
Mme Diaz

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'extrême droite »

les mots :

« présentant un risque terroriste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de cohérence avec la portée initiale du texte.

En effet, le mot "terroriste" n'apparaît pas dans la rédaction de cet alinéa, il apparaît donc nécessaire de le faire apparaître afin de coïncider avec l'esprit de la loi.